



# **Commune de Vully-les-Lacs**

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

**Préavis municipal 2024 / 14**

**« Budget de fonctionnement de l'année 2025 »**

Point porté à l'ordre du jour de la séance  
du 10 décembre 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous transmettons, par la présente, le préavis municipal concernant le budget de l'année 2025.

## **1. Introduction**

La Municipalité vous propose le budget de fonctionnement pour l'année 2025, dont le détail des comptes par ordre administratif est annexé au présent préavis.

Ce budget a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 29.10.2024. Il a été transmis au Conseil communal dans les meilleurs délais pour assurer un temps suffisant à l'analyse. Pour rappel, il doit être communiqué à la Préfecture du district Broye-Vully, une fois validé par le législatif, d'ici au 31.12.2024.

Ce budget suit globalement les tendances des derniers exercices avec des produits bas concernant les taxes liées aux constructions et surtout des hausses importantes de charges par l'effet des amortissements et des intérêts sur les nouveaux investissements. Toutefois, le budget reste équilibré avec un résultat dans la ligne des budgets antérieurs.

L'élaboration d'un budget reste une estimation des charges et produits selon les informations connues à ce jour. Ainsi, il doit permettre une certaine souplesse à la Municipalité pour gérer le bon fonctionnement d'une commune. Le cas échéant, la délégation de compétences peut aussi permettre à la Municipalité d'engager des dépenses extraordinaires et non prévisibles à hauteur de CHF 30'000 par cas pour réagir aux différentes situations.

Nous rappelons que les comptes sont présentés de manière très détaillées pour donner un maximum de transparence au législatif. D'ici 1-2 exercices profitant du passage de MCH2, les comptes seront présentés de manière plus restreinte. La lecture des comptes par nature (similaire à une lecture EBITDA) permet d'avoir une vue plus facilitée de leur évolution en comparaison des exercices passés.

## 2. Objet du préavis

### 2.1 Résultat

Le budget 2025 présente un excédent de produit qui se monte à :

- Total des charges CHF 24'623'173.00
- Total des revenus CHF 24'678'858.00

**CHF 55'685.00**

Ce résultat positif est légèrement supérieur à celui du budget 2024 qui se montait à CHF 54'826.00, mais inférieur aux comptes 2023 qui affichaient un résultat de CHF 317'084.21.

### 2.2 Classification de nature

Le tableau ci-dessous permet de constater les charges (3\*\*\*) et produits (4\*\*\*) classés par nature, comme présentés dans les entreprises sous forme de « pertes et profits ».

Comptes par nature	Budget 2025	Budget 2024	Variation
30 AUTORITES ET PERSONNEL	-3 067 450.00	-2 819 950.00	8.1%
31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	-4 638 100.00	-4 398 900.00	5.2%
32 INTERETS PASSIFS	-391 000.00	-246 500.00	37.0%
33 AMORTISSEMENTS	-4 504 515.00	-3 919 880.00	13.0%
35 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	-9 258 608.00	-8 373 444.00	9.6%
36 AIDES ET SUBVENTIONS	-53 000.00	-48 000.00	9.4%
38 ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	0.00	0.00	-
39 IMPUTATIONS INTERNES	-2 710 500.00	-2 468 000.00	8.9%
40 IMPOTS	9 959 000.00	9 471 500.00	4.9%
41 PATENTES, CONCESSIONS	105 000.00	105 000.00	0.0%
42 REVENUS DU PATRIMOINE	2 742 970.00	2 602 870.00	5.1%
43 TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS	2 079 550.00	2 091 500.00	-0.6%
44 PARTS AUX RECETTES CANTONALES	251 500.00	251 500.00	0.0%
45 PARTICIPATIONS, REMB. COLLECTIVITES PUBL.	2 853 796.00	2 507 974.00	12.1%
46 AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DE TIERS	9 000.00	7 000.00	22.2%
48 PRELEVEMENTS FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	3 967 542.00	2 824 156.00	28.8%
49 IMPUTATIONS INTERNES	<b>2 710 500.00</b>	2 468 000.00	8.9%
<b>Résultat</b>	<b>55 685.00</b>	<b>54 826.00</b>	

Ces charges et produits intègrent également des charges et produits non monétaires comme les amortissements (33), les imputations internes (salaires 39 et 49) et les prélèvements & attributions aux fonds de réserves (38 et 48).

Cette présentation sommaire nous permet de constater les principales tendances du budget 2025. **Ces variations<sup>1</sup> par rapport aux comptes 2023** sont les suivantes :

- **30 / Autorité et personnel** => + 393 KCHF
  - Les charges de personnel et des autorités sont en augmentation. Les modifications pour 2025 sont notamment dues à l'engagement d'un responsable de la voirie, une réorganisation du secteur administratif et tourisme, la transition du départ à la retraite du responsable technique, ainsi qu'une indexation des salaires basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC).
    - *Voir détail de la répartition dans le chapitre 2.3, rubrique 13.*
  
- **31 / Biens, services et marchandises** => + 351 KCHF
  - La hausse de ces charges, en comparaison avec les comptes 2023, sont dues principalement d'une part à l'inflation sur les énergies et d'autre part à l'entretien des canalisations.
  
- **32 / Intérêts passifs** => + 221 KCHF
  - Les prévisions d'investissements pour l'année 2025 sont estimées à 14 mio. Par conséquent, la charge d'intérêts est en forte hausse ayant recours à l'emprunt pour financer une partie de ces projets.
    - *Voir détail de la répartition des intérêts sous le chapitre 2.4.*
  
- **33 / Amortissements** => + 2'468 KCHF
  - Le tableau, ci-dessous, détaille les tendances projetées dans les amortissements obligatoires (nature 331). Une nette augmentation est à souligner dans le chapitre des bâtiments du PA<sup>2</sup>. Celle-ci s'explique par la clôture projetée de l'extension EPK et notre politique d'amortissement dynamique. A souligner également que selon les recommandations MCH2, dès 2025, le PF<sup>3</sup> ne s'amortit plus.

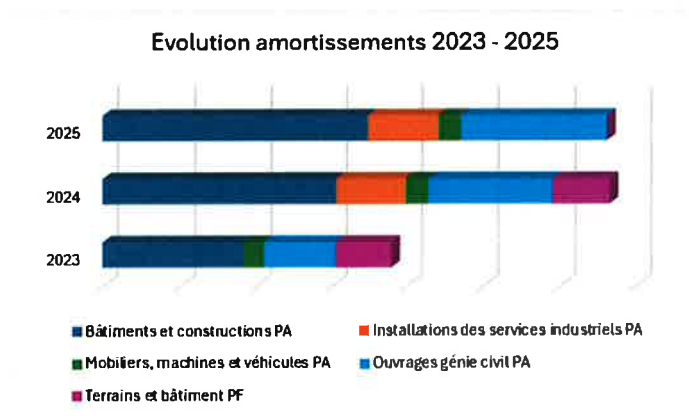
---

<sup>1</sup> Les montants sont arrondis en KCHF (1000 CHF) pour faciliter la lecture.

<sup>2</sup> PA = patrimoine administratif qui n'a pas vocation à créer des revenus.

<sup>3</sup> PF = patrimoine financier (immeubles à prépondérance en logement).

---



- La forte augmentation que nous observons dans la rubrique 332 est principalement attribuable à des amortissements supplémentaires que nous devons effectuer afin de répondre au crédit voté 2019/05 (Remise à ciel ouvert du ruisseau), 2021/03 (Construction du réservoir de Charmontel) et 2024/06 (Réfection de la route d'Avenches).

- **35 / Remboursements et participations** => + 1'178 KCHF

- La croissance des charges provient essentiellement de la nouvelle péréquation financière dont l'analyse globale des comptes de charges et de produits permet d'avoir une vue nette sur l'impact du coût pour notre commune.
  - *Voir détail de la nouvelle péréquation financière sous le chapitre 2.5.*

- **38 / Attributions fonds financement** => - 483 KCHF

- Dans le budget 2025, aucune attribution aux fonds de financement spéciaux n'est prévue. Le règlement de l'eau est en cours d'analyse afin de prendre en compte les nouvelles charges résultant de la construction du réservoir de Charmontel. Des adaptations seront mises en place prochainement pour assurer une gestion optimale de notre système d'approvisionnement en eau. Nous rappelons également le principe de baisser significativement les fonds de réserve avant l'introduction de MCH2.

- **40 / Impôts** => - 96 KCHF

- Malgré la légère baisse fiscale observée entre le budget 2025 et les comptes 2023 dans sa globalité, l'évolution générale suit une trajectoire cohérente. Cette légère différence est due, d'une part, à des rentrées significatives en matière d'impôt sur la succession pour la période 2023, et d'autre part, à des rattrapages d'années antérieures pour les personnes physiques.

- **42 / Revenus du patrimoine** => + 306 KCHF
  - L'augmentation des revenus du patrimoine financier et administratif, respectivement les loyers, est principalement attribuable à l'extension de l'EPK mettant à disposition des classes supplémentaires.
  
- **43 / Taxes, émoluments, produits** => - 377 KCHF
  - La baisse des produits est principalement liée à la diminution des taxes uniques de raccordements liées à l'eau et à l'épuration. Cette source de revenus tend à diminuer avec l'épuisement des terrains disponibles pour de nouveaux projets de construction.
  
- **45 / Participations, remboursements collectivités publiques** => + 191 KCHF
  - La croissance des produits provient essentiellement de la nouvelle péréquation financière dont l'analyse globale des comptes de charges et de produits permet d'avoir une vue nette sur l'impact du coût pour notre commune.
    - *Voir détail de la nouvelle péréquation financière sous le chapitre 2.5.*
  
- **48 / Prélèvements fonds et financements spéciaux** => + 3'818 KCHF
  - En vertu du crédit voté 2021/03 Réservoir de Charmontel, 2019/05 Remise à ciel ouvert du ruisseau et 2024/06 Réfection de la route d'Avenches, un prélèvement dans les fonds de réserves doit être effectué, respectivement financements spéciaux eau, investissements futurs et financements spéciaux épuration.
    - *Voir explications dans le chapitre 2.3, rubriques 46,47 et 81.*

## 2.3 Classification par fonctionnement

L'évolution des groupes de comptes, classés par fonctionnement, est la suivante :

Regroupement par fonction	Budget 2025	Budget 2024	Variation	Comptes 2023	Variation
10 AUTORITES	-338 950.00	-334 950.00	1.2%	-342 649.78	-1.1%
11 ADMINISTRATION	-1 004 966.00	-855 329.00	14.9%	-726 647.65	27.7%
15 AFFAIRES CULTURELLES, LOISIRS	-170 500.00	-148 500.00	12.9%	-136 623.24	19.9%
16 TOURISME		<i>Comptes équilibrés (liés à des taxes)</i>			
17 SPORTS	-35 500.00	-19 500.00	45.1%	-24 350.00	31.4%
18 TRANSPORTS PUBLICS	-252 022.00	-247 000.00	2.0%	-172 784.65	31.4%
19 SERVICE DE L'INFORMATIQUE	-178 000.00	-147 000.00	17.4%	-153 434.44	13.8%
21 IMPOTS	9 873 500.00	9 372 900.00	5.1%	9 925 829.57	-0.5%
22 SERVICE FINANCIER	1 511 158.00	147 431.00	90.2%	165 588.81	89.0%
23 AMORTISSEMENTS, RESERVES NON VEN.	0.00	0.00		-100 000.00	
31 TERRAINS	391 900.00	404 900.00	-3.3%	328 567.47	16.2%
32 FORETS	-38 000.00	-38 000.00	0.0%	-32 352.40	14.9%
33 VIGNES	5 800.00	5 800.00	0.0%	5 915.35	-2.0%
34 BATIMENTS PATRIMOINE FINANCIER	173 650.00	165 350.00	4.8%	140 903.32	18.9%
35 BATIMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-920 086.00	-919 481.00	0.1%	-1 552 405.50	-68.7%
41 SERVICE TECHNIQUE	-45 000.00	-45 000.00	0.0%	-70 386.45	-56.4%
42 SERVICE DE L'URBANISME	-426 586.00	-395 385.00	7.3%	-388 475.10	8.9%
43 ROUTES	-952 502.00	-1 214 589.00	-27.5%	-1 064 666.71	-11.8%
44 PARCS, PROMENADES, CIMETIERES	-159 981.00	-161 178.00	-0.7%	-147 005.65	8.1%
45 ORDURES MENAGERES, DECHETTERIE	-91 374.00	-75 390.00	17.5%	-87 977.22	3.7%
46 RESEAU DES EGOUTS ET DE L'EPURATION		<i>Comptes équilibrés (liés à des taxes)</i>			
47 COURS D'EAU, RIVES ET PORTS	315 991.00	273 332.00	13.5%	342 198.07	-8.3%
52 ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE HARMOS	-2 976 200.00	-2 831 000.00	4.9%	-2 510 912.17	15.6%
53 ENSEIGNEMENT SPECIALISE	2 250.00	2 250.00	0.0%	0.00	100.0%
54 ORIENTATION PROFESSIONNELLE	-4 500.00	-4 500.00	0.0%	-4 663.25	-3.6%
58 TEMPLES ET CULTES	-51 500.00	-50 500.00	1.9%	-54 094.20	-5.0%
61 CORPS DE POLICE	-621 042.00	-405 159.00	34.8%	-371 682.25	40.2%
62 CONTRÔLE DE L'HABITANT	-62 870.00	-57 096.00	9.2%	-48 977.50	22.1%
63 POLICE SANITAIRE	-3 000.00	-3 000.00	0.0%	-3 324.90	-10.8%
64 SERVICE DE L'INHUMATION	-6 000.00	-6 000.00	0.0%	-4 267.05	28.9%
65 DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	-169 500.00	-159 500.00	5.9%	-132 364.28	21.9%
66 PROTECTION CIVILE	-59 500.00	-56 000.00	5.9%	-54 217.65	8.9%
71 SERVICE SOCIAL	-73 000.00	-69 100.00	5.3%	-57 540.20	21.2%
72 PREVOYANCE SOCIAL CANTONALE	-3 507 345.00	-1 992 340.00	43.2%	-2 285 078.40	34.8%
73 SANTE PUBLIQUE	0.00	0.00		150 000.00	
81 SERVICE DES EAUX		<i>Comptes équilibrés (liés à des taxes)</i>			
82 SERVICE ELECTRIQUE	-70 640.00	-81 640.00	-15.6%	-215 037.74	-204.4%
<b>Résultat</b>	<b>55 685.00</b>	<b>54 826.00</b>		<b>317 084.21</b>	

Comme pour les comptes par nature, ces charges et produits intègrent également des charges et produits non monétaires (amortissements, imputations internes de salaires et prélèvements & attributions aux fonds de réserves).

Afin de faciliter la compréhension du budget de fonctionnement, il nous paraît nécessaire de relever quelques explications liées à certains postes et en comparaison aux comptes 2023 :

## **Administration générale**

### **13 Service du personnel**

- Compte 1300.3901.000 : La répartition salariale (imputations internes) sur les différents domaines est présentée dans le tableau ci-dessous. Aucune ligne n'est le constat d'un salaire d'un collaborateur mais est le résultat de clés d'affectation.
  - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 30.*

<b>Comptes, nature - section</b>		<b>Budget 2025</b>
<b>3901.000</b>	<b>Imputations internes salaires du personnel</b>	<b>2 710 500.00</b>
1100	Administration	715 966.00
16XX	Tourisme et plage	123 742.00
3501	Frais communs bâtiments patrimoine administratif	126 921.00
3513	Salle polyvalente, Salavaux (Route du Gros Buisson 1)	55 268.00
3519	Ecole primaire EPK, Salavaux (Gros Buisson 7)	284 167.00
4200	Service de l'urbanisme	431 586.00
4300	Routes	417 527.00
4400	Parcs, promenades, cimetières	110 781.00
4510	Déchets urbains	39 320.00
4520	Déchetteries	172 654.00
4710	Port Vallamand, bâtiments les Garinettes	123 009.00
60XX	Police	109 559.00
	<b>Total</b>	<b>2 710 500.00</b>

### **15 Affaires culturelles, loisirs**

- Compte 1500 / 3114.100 : Dans le cadre de l'organisation de diverses manifestations, il est prévu d'acquérir du matériel pour l'organisation d'événements ainsi que des drapeaux de la commune.
- Compte 1500 / 3522.000 : En complément de la participation cantonale à la fondation de la musique, la commune s'engage activement à soutenir les enfants inscrits au conservatoire en leur offrant une participation financière. Ce soutien, visant à rendre l'éducation musicale plus accessible à toutes les familles, sera présenté prochainement par un préavis municipal au Conseil communal.

### **16 Tourisme**

- Compte 1620 / 3185.920, 3185.930 : La gestion de l'office du tourisme s'externalisera afin de bénéficier de l'expertise et des ressources nécessaires. Parallèlement, une association locale, avec des acteurs locaux du tourisme dédiés, est en cours de constitution. Cette nouvelle structure permettra ainsi de dynamiser les événements et la promotion touristique tout en ayant une structure très mobile permettant de changer de prestataire en cas de besoin. L'externalisation du tourisme des institutions



communales s'avère plutôt standard au sein des communes. Globalement, les charges et les produits restent inchangés.

### **17 Sports**

- Compte 1700 / 3523.100 : La commune a décidé d'apporter un soutien financier à l'entretien du terrain de foot de Cudrefin, en raison de la très forte proportion de joueurs domiciliés dans la commune.

### **18 Transports publics**

- Compte 1800 / 3517.000 : Les charges liées à la répartition des frais cantonaux des transports publics sont en hausses et imposées par le canton.

### **19 Informatique**

- Compte 1900 / 3156.000, 3156.100 : Le développement et la modernisation se poursuit au niveau des outils informatiques et logiciels notamment pour le développement du site internet et le système de suivi de gestion des heures du personnel.

## **Finances**

### **21 Impôts**

- Comptes 2200 / 4001.000 : Par mesure de prudence, une évolution de 2% a été appliquée à l'impôt sur les personnes physiques 2023 sans tenir compte du rattrapage des années antérieures. Ce principe de prudence suit les recommandations cantonales.
  - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 40.*
- Comptes 2200 / 4040.000, 4050.000, 4411.000 : Une évaluation modeste est appliquée dans l'estimation des recettes issues des droits de mutation, des impôts sur les successions et les gains immobiliers.

## **Domaines et bâtiments**

### **31 Terrain**

- Compte 3100 / 3185.140 : La commune est confrontée à plusieurs zones instables présentant des dangers naturels, tels que des risques de glissement de terrain. Consciente de l'importance de prévenir ces situations, un budget spécifique a été prévu par la commune pour faire face à ces aléas. Une partie de la hausse des charges sera compensée par un prélèvement sur le fond de réserve glissement de terrain.

### **34/35 Bâtiments**

- Nature 3123.000 et 3124.000 : Face à l'incertitude liée à l'évolution des coûts de l'énergie, un statu quo a été appliqué par rapport au budget 2024. Cette décision vise à éviter une surestimation des dépenses dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie.
- Compte 3501 / 3185.110 : La transition écologique nous pousse à prévoir des audits énergétiques de nos bâtiments.
- Compte 3511 / 3141.000 : Un réaménagement intérieur du rez-de-chaussée est prévu notamment sur la partie de l'ancien office de poste utilisé pour le tourisme. Le mobilier est comptabilisé dans le groupe 1100 administration.
- Compte 3513 / 4271.200 : Les Castors étant provisoirement dans la structure modulaire, la location perçue pour cet espace est momentanément comptabilisée sous la section 5200.
- Nature 3533 / 3141.000 : Le mur de soutènement du temple doit être consolidé, afin de maintenir sa stabilité.
- Nature 3534 / 3141.000 : Des travaux sont prévus pour le four de Chabrey.
- Nature 3571 / 4271.700 : Etant donné le nouveau site scolaire EPK, la salle de classe de Villars-le-Grand ne sera plus exploitée à des fins scolaires.

### **Travaux**

#### **41 à 43 Service technique, urbanisme, routes**

- Comptes 4200 / 3185.120 : Cette réduction de charges reflète l'achèvement du plan d'affectation communal.
- Compte 4300 / 3142.100 : Dans la ligne du crédit d'investissement pour la réfection des routes, ce compte ne contiendra plus que des entretiens courants de routes de faibles valeurs. En effet, les travaux importants, qui créent une plus-value d'un ouvrage sur plusieurs années, seront comptabilisés dans le bilan.

#### **46 Réseau des égouts et épuration**

- Compte 4610 / 3144.000 : Les curages préventifs effectués ont mis en lumière des problèmes récurrents dans l'entretien des canalisations, révélant des obstructions et des dégradations qui pourraient compromettre le bon fonctionnement du réseau.
- Compte 4610 / 3321.000, 4811.000 : La recommandation formulée dans le préavis « 2024/06 Réfection de la route d'Avenches » préconise d'effectuer un prélèvement sur le fond financements spéciaux épuration et sa neutralisation par un amortissement supplémentaire.
  - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 48.*
- Compte 4620 / 3144.300 : La station d'épuration vieillissante nécessite une attention particulière en raison de l'augmentation des exigences d'entretien et des normes imposées par le canton. Ces nouvelles réglementations visent à garantir un traitement

des eaux usées conforme aux standards environnementaux mais impliquent également des coûts significatifs pour les mises à niveau.

- Compte 4640 / 3524.100 : L'association intercommunale EBBV a été créée en novembre 2023 et débute avec des projets d'étude de la future station d'épuration. Chaque commune est sollicitée par le biais de participations sur la base d'une clé de répartition.

#### **47 Cours d'eau, rives et ports**

- Compte 4710 / 3141.000, 3141.400, 3147.000 : Divers travaux usuels seront entrepris pour l'entretien du port et de son bâtiment, ainsi que le débarcadère notamment suite à une expertise effectuée en 2023.
- Compte 4730 / 3321.000, 4809.000 : La recommandation formulée dans le préavis « 2019/05 Remise à ciel ouvert du ruisseau » préconise d'effectuer un prélèvement sur le fond investissement futurs et sa neutralisation par un amortissement supplémentaire.
  - *Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 48.*

### **Instruction publique**

#### **52 Enseignement scolaire et parascolaire**

- Compte 5200 / 3522.200 : Les charges sont basées sur la répartition des charges de l'ARPEJE selon la population et le nombre d'élèves. La commune supporte 30,79 % des charges de cette importante association intercommunale.
- Comptes 3522.210, 3522.220, 3522.230, 3522.240 : L'augmentation des charges est directement attribuable à la hausse projetée de fréquentation des infrastructures scolaires et parascolaires (extension EPK).
- Compte 5200 / 3163.300 et 4271.200 : L'ARPEJE prendra en charge la location de la structure modulaire durant la période 2025.

### **Police**

#### **61 Corps de police**

- Compte 6100 / 3511.000 : Les charges liées à la participation à la police cantonale est en hausse.
  - *Voir détail de la nouvelle péréquation financière sous le chapitre 2.5.*

#### **65 Défense contre l'incendie**

- Compte 6500 / 3521.000 : Les charges liées concernant la répartition des frais intercommunaux du service de la défense incendie sont également en hausse.

## Service social

### 72 Prévoyance sociale cantonale

- Compte 7200 / 3515.000 : Les charges liées à la participation de la cohésion sociale est en hausse.
  - Voir détail de la nouvelle péréquation financière sous le chapitre 2.5.

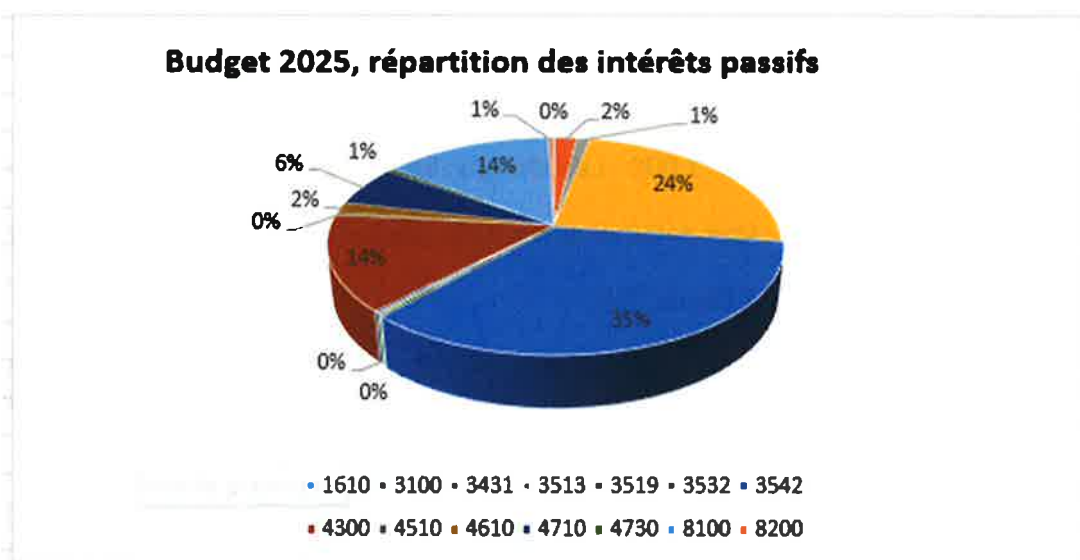
## Services industriels

### 81 Service des eaux

- Compte 8100 / 3114.300 : L'achat de compteurs d'eau connectés à distance s'inscrit dans notre démarche progressive visant à moderniser notre réseau et, à terme, à réduire le travail de saisie.
- Compte 8100 / 3144.100 : L'augmentation des charges est imputable à des travaux d'entretien supplémentaires qui font suite à l'audit du canton, ainsi qu'à la mise aux normes des bornes hydrantes.
- Compte 8100 / 3321.000, 4813.000 : La recommandation formulée dans le préavis « 2021/03 Réservoir de Charmontel » préconise d'effectuer un prélèvement sur le fond financements spéciaux eau et sa neutralisation par un amortissement supplémentaire.
  - Voir explication complémentaire dans le chapitre 2.2, rubrique 48.

## 2.4 Détail de la répartition des intérêts passifs par section

- Comme vu précédemment, la hausse des charges d'intérêts se monte à KCHF 222.
- Nous rappelons que les intérêts passifs se répartissent proportionnellement à la valeur des immobilisations projetées au bilan au 31 décembre 2025. Les charges d'intérêts les plus hautes se concentrent principalement sur les chapitres 8100 Services des eaux, 3519 école EPK et 3513 salle polyvalente, suite aux investissements projetés ou effectués.



Voir explication dans le chapitre 2.2 rubrique 32.

## 2.5 Péréquation financière

- Dès 2025, une nouvelle péréquation financière entrera en vigueur, accélérant et renforçant le rééquilibrage financier entre les communes, conformément à l'accord de 2020 entre l'UCV et le canton et d'autre part entre les communes et le canton. Cette réforme vise à diminuer la progression de la contribution sociale (PCS) et une nouvelle répartition entre les communes de la facture policière. Le nouveau système se veut plus simple à comprendre. La base de calcul sera désormais centrée sur le nombre d'habitants plutôt que sur le point d'impôt.
- Pour rappel, à donnée constante sur les chiffres 2023, nous devrions économiser KCHF 171 par année.
- La comparaison avec les années précédentes devra être réalisée globalement, en se basant sur le solde net. Toutefois, pour juger pleinement des effets de cette réforme, il faudra attendre l'automne 2026, lors de la première taxation définitive, car les acomptes initiaux sont souvent plus élevés que la réalité.

Comparaison péréquation et factures cantonales 2023 - 2025				
	2023	2024	2025	Comptabilisation
Participation à la cohésion sociale	2 253 435	1 992 340	3 507 345	7200.3515.000
Alimentation du fonds de péréquation	2 297 309	2 311 893	1 275 888	2200.3309.050
Compensation péréquation	-1 932 973	-2 074 304	-2 801 046	2200.4520.000
Compensation dépenses thématiques	-299 936	-387 520	-	2200.4520.100
Participation à la facture policière	362 536	359 611	607 353	6100.3511.000
<b>Total péréquation et factures cantonales</b>	<b>2 680 371</b>	<b>2 202 020</b>	<b>2 589 540</b>	

## 3. Synthèse

En résumé, notre budget 2024 se présente comme suit :

Total des charges	CHF	24'623'173.00
Total des revenus	CHF	<u>24'678'858.00</u>
Excédent de produits	CHF	<b>55'685.00</b>

#### 4. Conclusion :

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité vous propose donc de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Vully-les-Lacs**

- vu le préavis municipal No 2024 / 14
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

#### Décide :

- D'accepter le budget tel que présenté.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 29.10.2024.

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

**Municipal délégué** : M. François Haenni

**Annexe** : Budget de fonctionnement 2025